



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2021

Conseil municipal du 10 mars 2021

CADRE GÉNÉRAL

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Mais le budget communal c'est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le maire organe exécutif de la collectivité – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Le Budget primitif 2021 a été construit dans le strict respect des objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires le 17 février 2021.

Il intervient dans un contexte budgétaire incertain qui impose une certaine prudence. La crise sanitaire entraînera inexorablement des conséquences financières pour les collectivités.

Ce budget 2021 illustre la volonté de la municipalité au regard de ses capacités financières de traduire les axes prioritaires de la mandature :

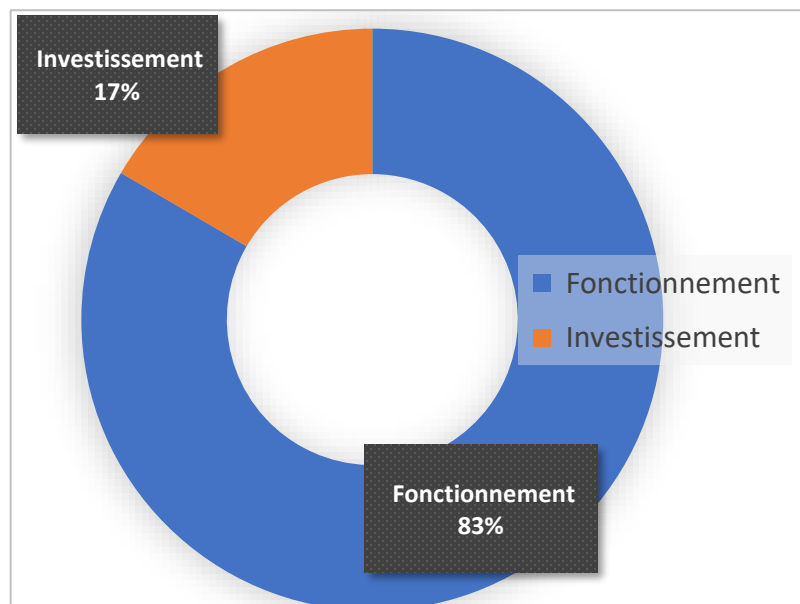
- Construire une ville plus belle et agréable à vivre
- Être attentifs à tous
- Contribuer au bien être et à l'épanouissement de chaque Houlmois

Ce document a pour objectif de présenter les principales informations et évolutions du budget 2021 du budget principal de la Commune.

LES VOLUMES FINANCIERS POUR 2021

Un budget global de : 4 437 744,60 € en hausse de 1,02% par rapport au BP de 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2020		139 866.06		63 461.40
Mouvements réels	3 625 424,94	3 561 567.00	736 311,54	672 850,14
Mouvements d'ordre	76 008.12	0.00		76 008.12
TOTAL	3 701 433.06	3 701 433.06	736 311.54	736 311.54



Un budget primitif marqué par :

- Une croissance modérée des dépenses réelles de fonctionnement : **+ 0,35%**
- Une grande prudence dans la prévision des recettes réelles de fonctionnement : **+0,25%**,
- Pas d'augmentation des taux communaux de la fiscalité.
- Des dépenses d'équipement nouvelles en hausse de **126%** (qui représentent 78% des dépenses réelles d'investissement).
- Le capital de la dette qui représente 22% des dépenses réelles d'investissement

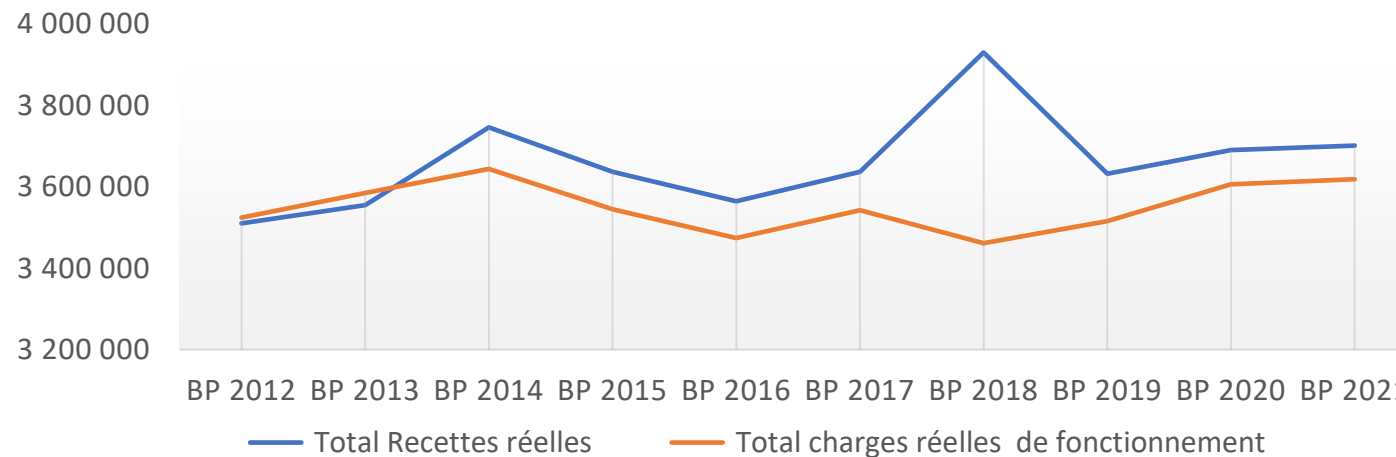
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante avec en dépenses principalement les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations), et en recettes essentiellement les impôts locaux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, les produits d'exploitation du domaine et des services publics locaux.

Elle est composée d'opérations:

- **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie;
- **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement;

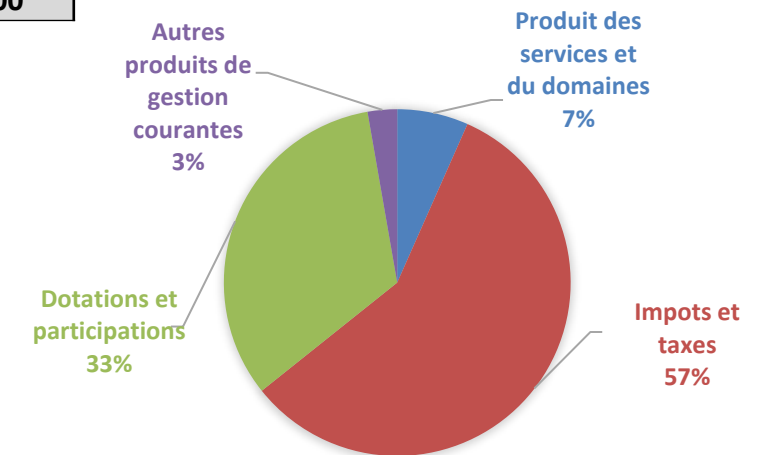
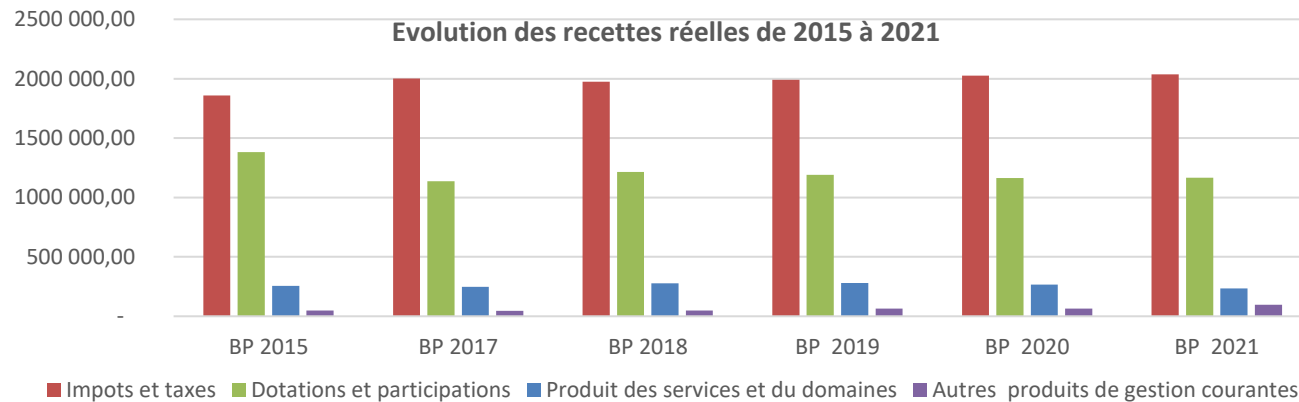
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **3 701 433.06 €** soit +0,3% par rapport au BP 2020.



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble

	LIBELLE	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
013	Atténuation de charges	43 093,36	25 000,00	60 088,16	25 000,00
70	Produit des services et du domaines	280 500,00	267 000,00	197 756,01	234 500,00
73	Impôts et taxes	1 992 042,00	2 026 514,00	2 035 658,28	2 035 514,00
74	Dotations et participations	1 190 843,00	1 164 557,00	1 167 233,79	1 164 700,00
75	Autres produits de gestion courantes	64 800,00	64 600,00	88 904,30	97 000,00
Recettes de gestion		3 528 185,00	3 522 671,00	3 489 552,38	3 531 714,00
76	Produits financiers	5 607,00	4 853,00	4 853,00	4 853,00
77	Produits exceptionnels	-	-	1 117,20	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 576 885,36	3 552 524,00	3 555 610,74	3 561 567,00



Excédent de fonctionnement reporté pour 2021 :
139 866,06 €

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2021 sont assez stables par rapport à 2020. cette stabilisation ne doit pas occulter les effets conjugués de la crise sanitaire et les effets de l'écrêtement des dotations de l'état.

Ce qu'il faut retenir des prévisions de recettes réelles de fonctionnement pour 2021.

- ❑ **Les produits de la tarification des services publics et de l'occupation du domaine public (Chap. 70)** sont revus à la baisse pour tenir compte des effets de la crise sanitaire sur le fonctionnement de ces services et particulièrement l'intégration de nouvelles périodes de confinement.
- ❑ **Les recettes fiscales (Chap. 73)** provenant des taxes locales (pour près de 87%) et d'autres impôts. Elles ont été évaluées à leurs niveaux d'exécution de l'année 2020.

En 2021, la collectivité ne percevra plus la taxe d'habitation mais percevra, en remplacement, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à laquelle un coefficient correcteur sera appliqué pour neutraliser l'écart de compensation. Cette réforme a pour conséquence certaine, une perte d'autonomie fiscale et financière pour les collectivités. Il convient tout de même de rester en alerte sur les effets de la dynamique des bases de la fiscalité sur fonds de réforme de la TH.

Le produit des contributions directes est évalué à **1 760 000 € pour 2021** (les bases prévisionnelles de la fiscalité ne seront connues que fin mars 2021).

Ce chapitre comprend également :

- *La fiscalité reversée par la Métropole (AC, DSC, FPIC) : **255 000 €** stable d'une année sur l'autre (Prudence tout de même sur le niveau du prélèvement opéré sur le montant du FPIC)*
- *La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : **17 000 €***

□ ***Dotations et participations***

La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les dotations et participations quant à elles représentent 39% des recettes de fonctionnement de la collectivité (*dont 60% uniquement pour la DGF*).

La loi de finances pour 2021 mentionne une stabilité des enveloppes. Il convient de retenir l'hypothèse d'une érosion de la DGF, qui résulterait

- D'une contraction de la part dynamique liée à la population (Effet population)
- De l'écrêtement lié aux mécanismes d'ajustement interne de l'enveloppe de la DGF.

Le montant de la DGF de 2021 est estimé à 640 000 € (en baisse de 1,5%)

A ce stade de l'élaboration budgétaire, nous ne disposons pas de la répartition de la DGF pour les communes pour l'année 2021.

Les prévisions des autres dotations (DNP et DSR) ont été estimées à leurs niveaux de 2020

Les compensations diverses :

- *Les exonérations fiscales* versées par l'État aux collectivités servent le plus souvent de variable d'ajustement dans le cadre de réformes des dotations. Elles ont été évalué à leur niveau d'exécution de 2020 soit 102 000 € .
- La compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation est versée par le Département en fin d'année et estimée à 100 000 €.

Participation des autres organismes

A noter également sur le chapitre (74) , l'estimation à hauteur de **195 000 €** des recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales pour la prise en charge des prestations de services relatives à l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et la crèche.

Autres produits de gestions courantes

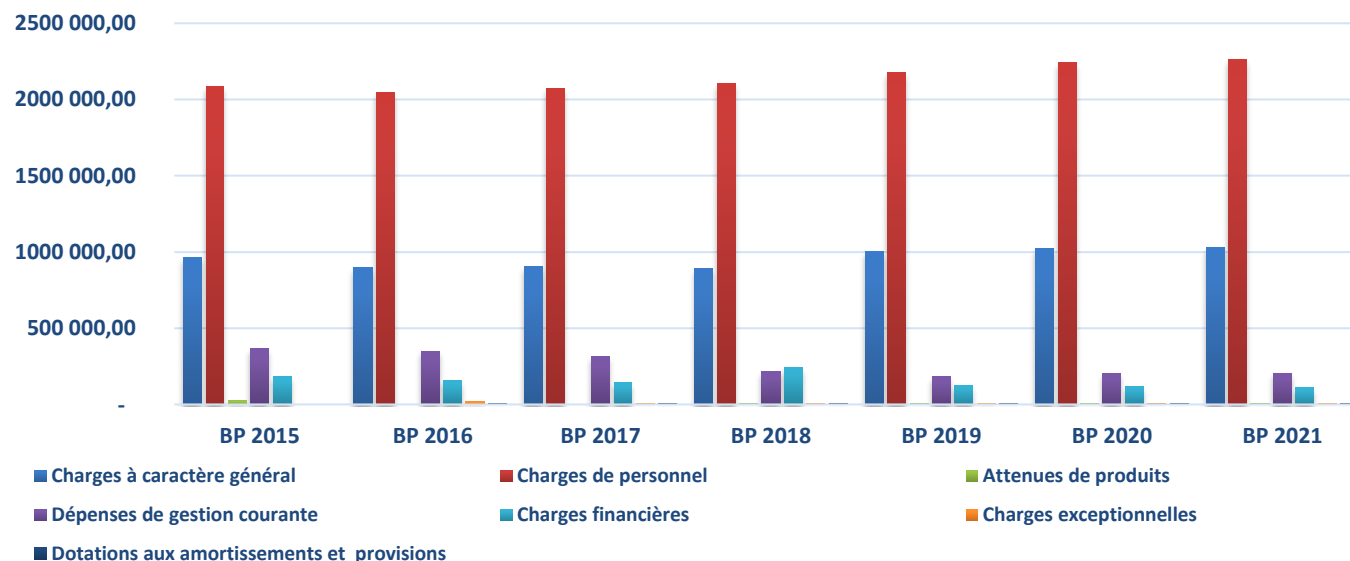
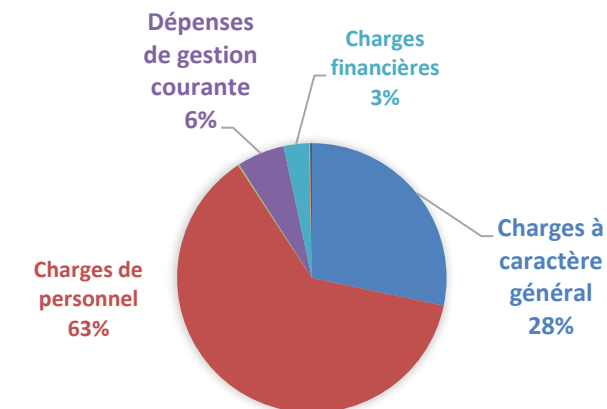
Ces produits concernent essentiellement les loyers tirés du patrimoine communal (Cabinets médicaux et logements) . Ils sont réévalués par rapport aux prévisions de 2020 pour tenir compte d'une mise en exploitation de l'ensemble des cabinets médicaux (*sauf cabinet dentaire*).

Recettes attendues **90 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Vue d'ensemble

	LIBELLE	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	EVOL BP 2021/2020
O11	Charges à caractère général	1 001 055,00	1 024 200,00	852 437,82	1 026 300,00	0,21%
O12	Charges de personnel et frais assimilés	2 174 832,00	2 243 376,72	2 088 633,14	2 264 080,14	0,92%
O14	Atténuation de produits	7 000,00	7 000,00	3 277,00	7 000,00	0,00%
65	Dépenses de gestion courante	181 759,00	205 500,00	181 639,97	205 500,00	0,00%
Total charges de gestion		3 364 646,00	3 480 076,72	3 125 987,93	3 502 880,14	0,65%
66	Charges financières	126 513,02	119 230,00	118 509,93	110 930,00	-6,96%
67	Charges exceptionnelles	8 793,36	6 500,00	1 544,35	4 614,80	-29,00%
68	Dotations aux amortissements et provisions	7 000,00	7 000,00	-	7 000,00	0,00%
O22	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 506 952,38	3 612 806,72	3 246 042,21	3 625 424,94	0,35%



Des évolutions de charges de gestion raisonnées **(+0,65%)** pour tenir compte de l'objectif de maintien de la trajectoire de renforcement des capacités d'auto-financement de la collectivité, mais sans altérer les services à la population.

Des prévisions de dépenses réelles en augmentation de **+ 0,35%** par rapport à celles de l'année 2020.

Dans le détail

☐ **Les charges à caractère général** : correspond aux charges et moyens de services de la collectivité.

Un effort particulier a été fourni pour restreindre au maximum l'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement, tout en devant respecter l'impératif de continuité et d'amélioration continues du niveau de service public.

Pour l'année 2021 elles sont prévues avec une augmentation modérée de **+0,21%** par rapport au prévisionnel de 2020.

Pour intégrer :

- Les prescriptions liées à la mise en place des mesures sanitaires (recours à du personnel extérieur (Cailly Emploi) pour la désinfection des locaux
- Les besoins liés au bon fonctionnement des ALSH (diversification des activités,...),
- L'entretien des bâtiments communaux ,
- Le renforcement du programme d'élagage des arbres

☐ **Les charges de personnel** constituent le principal poste de dépenses du budget : **63%** des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2021 les prévisions concernant les charges de personnel sont en augmentation de **+ 0,92%** par rapport au BP 2020 (+20 600 €) soit une enveloppe maximale de 2,26 millions €. Cette augmentation prend en considération aussi bien des éléments structurels que conjoncturels :

Des éléments structurels

Ce taux, plus élevé que la moyenne des communes de notre strate, s'explique par plusieurs facteurs structurels :

- un taux d'équipement par habitant plus élevé que la moyenne, gymnases, salles communales, crèche etc...)

impliquant des effectifs plus nombreux pour les faire fonctionner,

- Un faible taux de services externalisés par rapport à d'autres communes, une prise en charge communale des effectifs du domaine de la petite enfance, des espaces verts et de l'entretien.

- Le maintien d'une enveloppe de 100 000 € pour le recrutement d'agents non permanent afin de palier les absences d'agents indisponibles et de faire face à l'accroissement saisonnier et temporaire d'activités (fonctionnement garderies périscolaires...) . Ces crédits permettent d'assurer la continuité du service public.

Les éléments conjoncturels :

- Mesures statutaires et GVT avec la dernière année du dispositif PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations),
- Mesures issues de la loi de transformation de la fonction publique, notamment l'impact financier lié à la mise en œuvre de l'indemnité de précarité pour les contrats courts,
- Organisation des élections départementales et régionales en septembre 2021,

□ Les autres charges de gestion courantes

Sur ce chapitre, on retrouve :

- Les indemnités et frais de mission du Maire et des Adjoints.
- Les subventions aux associations (article 6574) dont le montant est prévu à hauteur de 40 000 €, reste stable par rapport à 2020). Ces subventions contribuent tout au long de l'année à créer ou maintenir du lien social.
- Les créances admises en non-valeur (article 6541) et les créances éteintes (article 6542).
- L'article 65738 concerne la subvention au budget autonome du CCAS. Un crédit de 40 000 € est nécessaire pour équilibrer ce budget.

□ Les charges financières

La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2021 s'élève à **116 732,16 €** contre 124 276€ en 2020. Cette diminution s'explique par le non recours à l'emprunt depuis 2014.

Les charges d'intérêt représentent 28,73 €/Hab.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La **section d'investissement** comprend les opérations en capital qui ont pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Cette section comporte, pour l'essentiel, en dépenses les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles ainsi que le remboursement du capital de la dette. En recette elle intègre le reversement du fonds de compensation de la TVA, les subventions, l'autofinancement.

Elle est composée d'opérations:

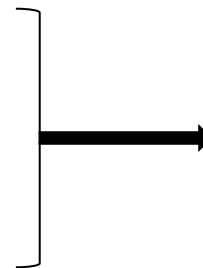
- **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie;
- **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement; Dans le présent BP elles s'apparentent à des recettes internes.

La section d'investissement reprend fidèlement les orientations budgétaires présentées le 17 février 2021.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **736 311,54 €** soit *+4,91% par rapport au BP 2020*.

Des crédits nouveaux en hausse de **+126%** axés sur :

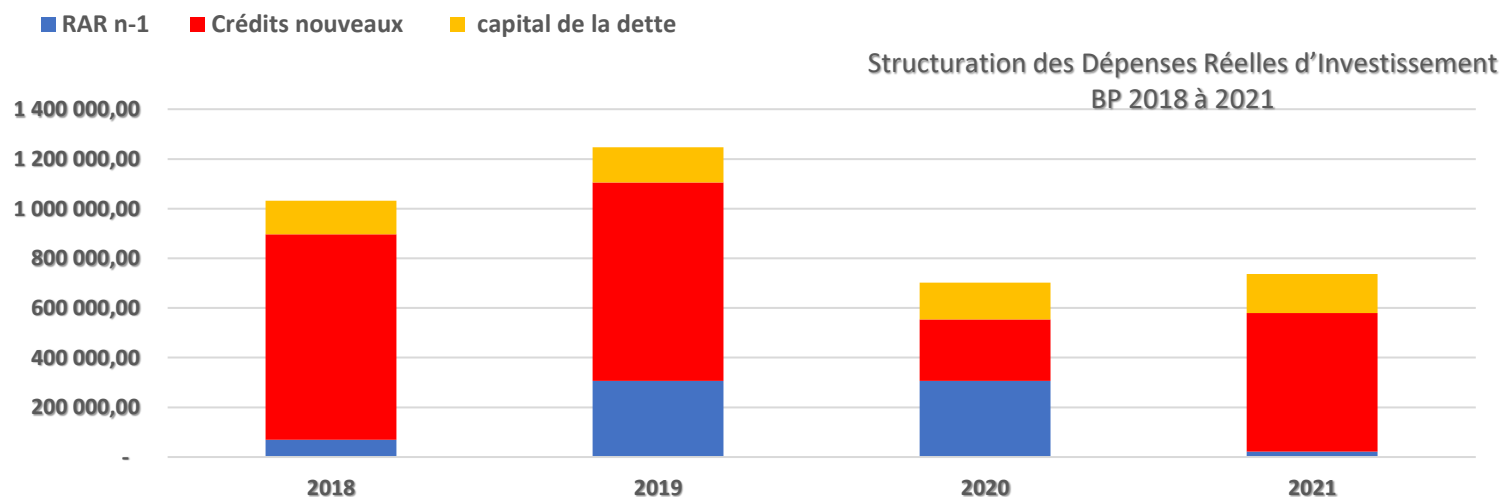
- Des travaux d'aménagement
- La valorisation du patrimoine communal
- L'amélioration des conditions de travail des services,



Financés par les fonds propres,
Et en actionnant tous les leviers de subventions possibles Métropole (FAA, FSIC) et État (DETR).

Les dépenses d'investissement

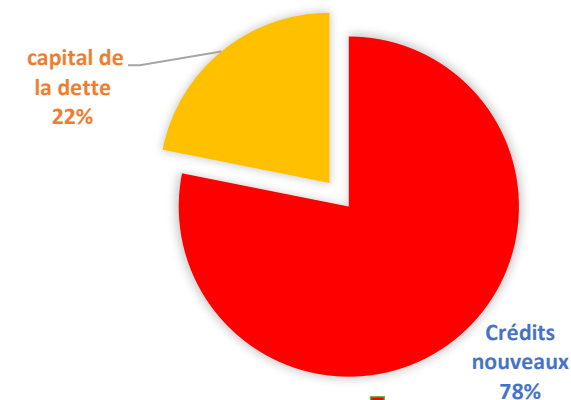
	LIBELLE	RAR 2020	Propositions nouvelles 2021	BP 2021 (Propositions + RAR)
	Opérations d'équipement	22 407,65	557 803,89	580 211,54
13	subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées		156 100,00	156 100,00
18	Compte de liaison			
27	Autres immobilisations financières			
O20	Dépenses Imprévues			-
	Total des dépenses réelles d'investissement	22 407,65	713 903,89	736 311,54



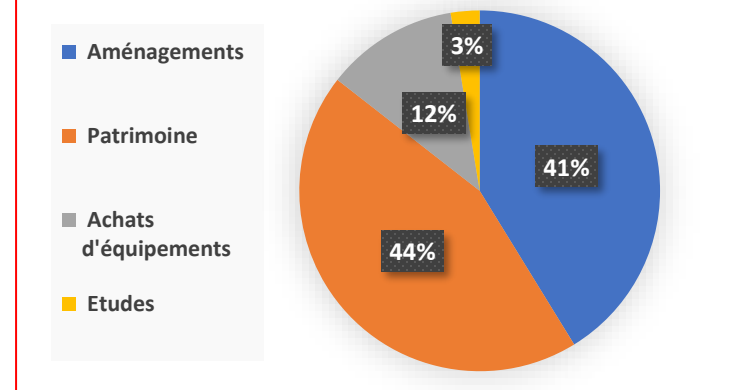
Des crédits d'équipement nouveaux à hauteur de **557 803,89 €** pour l'année 2021 en hausse de **+126%**. Ces ouvertures de crédits sont axées sur :

- **Des travaux d'aménagement ,**
- **La valorisation du patrimoine communal ,**
- **L'amélioration des conditions de travail des services : achats de matériels ,**
- **Des études ,**

Ventilation des dépenses réelles d'investissement pour 2021



Ventilation des crédits nouveaux équipement 2021



Travaux d'aménagement : 239 600 €

- Espaces publics** - Aménagement d'un parking additionnel pour les cabinets médicaux : 210 000 €,
- Maison des jeunes** – Clôture additionnelle pour sécuriser les accès à la structure : 2 600 €,
- École Picart Ledoux** – Travaux de mise aux normes de la cour de récréation : 3 000 €,*
- Stade Municipal** – Réfection du mur d'enceinte du terrain de foot : 9 000 €
- Divers** (réserves budgétaires) - Travaux imprévus : 15 000 €

Travaux sur le patrimoine communal : 257 600€

- Salle Arthur ASHE** – Réhabilitation de la toiture : 130 000 €
- Bâtiments communaux** - Mise aux normes d'accessibilité : 30 000 €
- École Picart Ledoux** – Travaux de désamiantage chaufferie (remplacement des vannes) : 8 200 €
- Crèche Halte Garderie** – Mise en conformité du système de chauffe de la structure : 29 000 €
- Gymnase Fernand Léger** – Financement additionnel pour le remplacement des radiants (travaux P3) : 9 000 €
- Espace santé** – Travaux de remise en état des chéneaux partie briques : 20 000 €

Achats d'équipements: 69 000 €

- Restaurant scolaire** – Achat de matériels : 22 000 €
- Services techniques** – Renouvellement de matériel : 35 000 €
- Administration** – Matériel informatique pour les besoins des services : 10 000 €

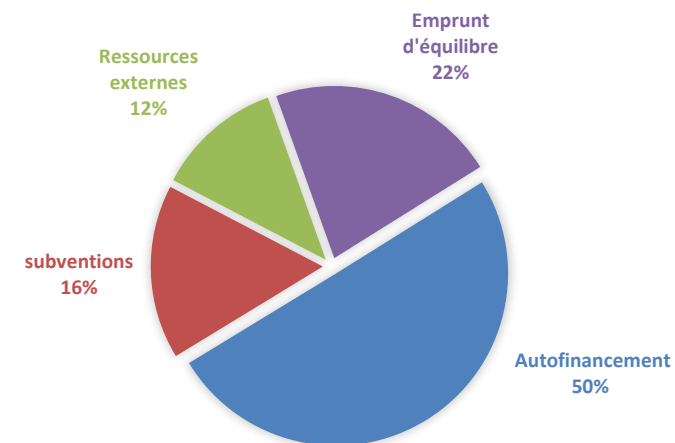
Études :

- Études de faisabilité pour la réfection du foyer communal et du parc : 15 000 €

Recettes d'investissement

COMPTE	LIBELLE	RAR 2020	Propositions nouvelles 2021	BP 2021+RAR
OO1	Résultat reporté	48 328,30	63 461,40	111 789,70
13	Subventions d'investissement	-	72 188,00	72 188,00
10	Dotations fonds divers et réserves		300 700,00	300 700,00
1022	Dont FCTVA		70 700,00	70 700,00
1068	dont Excédent de fonctionnement capitalisé		230 000,00	230 000,00
16	Emprunt		158 863,72	158 863,72
27	reprise de dettes par la métropole		16 762,00	16 762,00
Total des recettes réelles d'investissement		48 328,30	611 975,12	660 303,42
O21	Virement section de fonctionnement			
O40	Opération d'ordre de transfert entre section		76 008,12	76 008,12
O41	Opérations patrimoniales		-	-
Total des recettes d'ordre			76 008,12	76 008,12
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		48 328,30	687 983,24	736 311,54

Mode de financement de l'investissement en 2021



Mode de financement des investissements :

Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements, le solde d'exécution) , les subventions, le FCTVA, ainsi qu'un emprunt d'équilibre à hauteur de 158 863,72 €.

Autofinancement :	369 465,63 €
Subventions :	120 516,30 €
Ressources externes :	87 462,00
Emprunts d'équilibre :	158 863,72 €

PAS DE RECOURS A L'EMPRUNT EN 2021

L'emprunt d'équilibre affiché est théorique et sera couvert par les subventions qui seront sollicitées au niveau de la Métropole Rouen Normandie (FAA FSIC) et de l'État (DETR).

Encours prévisionnel de la dette au 31/12/2021 :

2 143 749 €

soit 528 €/hab.